



INSTRUCTIONS DE COURSE Les 100 Milles de Sainte-Maxime

30 – 31 Mai 2026
Club Nautique de Ste-Maxime
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

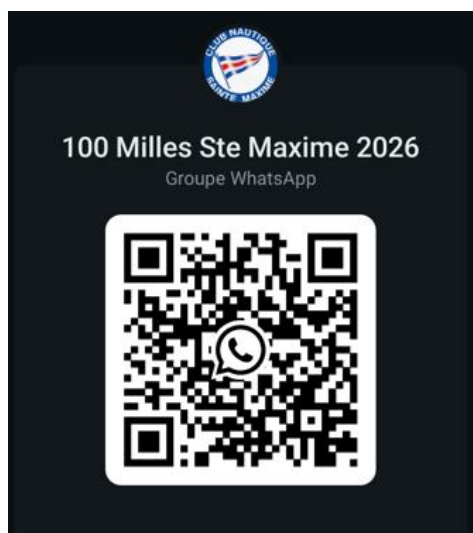
- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau, avec l'envoi du pavillon L et publication sur le groupe WhatsApp.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Le PC course est situé au Club Nautique de Sainte-Maxime.
Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est le Club Nautique de Sainte-Maxime.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 77** et communiquer sur le groupe WhatsApp :



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

Sans Objet

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses : 30 et 31 Mai
6.2 L'heure prévue pour le **signal d'avertissement de la course est 10h55** le 30 Mai 2026.
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Date	Classe	Pavillon
30 et 31 Mai	IRC DUO	Blanc
	IRC Equipages	Noir
	OSIRIS	Jaune
	Multicoques	Mauve

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
9.4 Le parcours pourra être réduit à toutes les marques.
9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Bouée Blanche	Bouée Blanche	Bouée Blanche

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
10.3 Toutes les cardinales doivent être laissées du côté requis.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course (ou à terre) à une extrémité et le côté parcours de la marque de départ à l'autre extrémité.
12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.5 Le départ se fera directement dans le sens du parcours vers la première marque.
[DP] [NP] Pour des raisons de sécurité, les voiles de portant sont interdites avant le passage complet de la ligne de départ.
- 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
Sans Objet
- 14. L'ARRIVÉE**
- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.
- 14.3 [DP][NP] Les bateaux devront obligatoirement signaler leur arrivée par VHF un peu avant le passage de la ligne.
- 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**
- 16.1 Le 31 Mai 2026, fermeture de la ligne d'arrivée à 15h00.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite défini classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).
- 17. DEMANDES D'INSTRUCTION**
- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club nautique de Sainte-Maxime.
- 17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club nautique de Sainte-Maxime. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 18. CLASSEMENT**
- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront publiés au tableau officiel d'information, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**
- 19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.5 Les concurrents doivent prendre acte des avur-navs de la zone de course, partie française :
<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/avis-urgents-aux-navigateurs>
- 19.6 [DP] Pour les bateaux disposant d'un transpondeur AIS, celui-ci devra rester en fonctionnement pendant que le bateau est en course en mode réception et émission.
- 19.7 Les numéros des deux téléphones à bord doivent être donnés avant le départ. Si un téléphone satellite est aussi à bord le numéro sera également fourni.
- Avant de quitter le quai, le matin du départ, les concurrents doivent répondre à un message WhatsApp afin de vérifier que les téléphones sont bien à bord.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles *75 minutes* avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du club nautique de Sainte-Maxime.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et/ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGÉE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

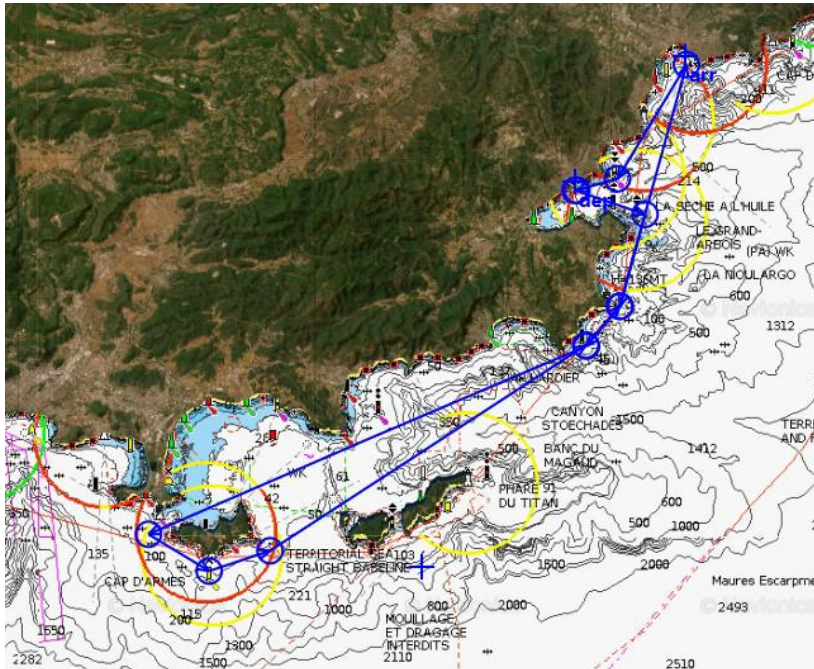
ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : COQUANT Alice +33 6 76 65 44 33

Président du jury : KORHEL Georges +33 6 12 57 37 49

Parcours N°3 (88 MN)

- Départ
- Ile de Porquerolles à laisser à bâbord ($43^{\circ}0.193'N - 6^{\circ}11.844'E$)
- Ile du Levant à laisser à tribord ($43^{\circ}1.904'N - 6^{\circ}27.155'E$)
- Lion de Mer à laisser à bâbord ($43^{\circ}24.394'N - 6^{\circ}46.432'E$)
- Ilots des sardinaux à laisser à tribord ($43^{\circ}18.872'N - 6^{\circ}41.219'E$)
- Arrivée



Parcours N°4 (100 MN)

- Départ
- Ilots des sardinaux à laisser à bâbord ($43^{\circ}18.872'N - 6^{\circ}41.219'E$)
- Lion de mer à laisser à tribord ($43^{\circ}24.394'N - 6^{\circ}46.432'E$)
- Ile Porquerolles à laisser à bâbord ($43^{\circ}0.193'N - 6^{\circ}11.844'E$)
- Ile du Levant à laisser à tribord ($43^{\circ}1.904'N - 6^{\circ}27.155'E$)
- Lion de mer à laisser à bâbord ($43^{\circ}24.394'N - 6^{\circ}46.432'E$)
- Ilots des Sardinaux à laisser à tribord ($43^{\circ}18.872'N - 6^{\circ}41.219'E$)
- Arrivée

